Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 083-268300449-20250623-475_25-DE

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

ES/CRH/VG/AB

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Effectif du Conseil d'Administration	**17**
Membres en exercice	**17**

Télétransmission en Préfecture	27 JUIN 2025
Date Réception	27 juin 2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 19 juin, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT
MM. BOURDIN, GUERIN, JOUANIC, PETIT, CAVIGLIOLI, Membres.

ABSENTS EXCUSES :
Mmes JACQUEMIN, EL AKKADI, BLESIUS, CREPET, SOLER
M. PERONA, Membres.

REPRESENTES:
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude JOUANIC

DELIBERATION N° 475 / 25	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Affiché du 27 juin 2025 Au 27 août 2025	**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Conformément aux dispositions comptables de l'instruction M57, l'affectation du résultat de l'exercice clos s'effectue sur la base des documents du comptable et à la date de la délibération de l'assemblée qui intervient avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 083-268300449-20250623-475_25-DE

Il convient de procéder à l'affectation du déficit de fonctionnement au compte 002, qui s'élève à la somme de :
- 50 165,31 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-289 145,20
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	238 979,89
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-50 165,31

En investissement, le solde d'exécution reporté au compte 001 est positif et s'élève à : **300 951,17 €.**

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement précédé de + ou - D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	300 951,17
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3 précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement ( )	-15 180,00

Ces montants ont été repris par anticipation au Budget Primitif de l'exercice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2024 selon les modalités retracées ci-dessus,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 23 Juin 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.